

THIRAMCHIM est un fongicide organique polyvalent d'ample spectre d'action.

USAGES AUTORISÉS EN ESPAGNE

FRUITIERS À NOYAU (PÊCHER, NECTARINIER, ABRICOTIER, PRUNIER, CERISIER, AMANDIER) : Contre la Cloque, Chancre, Maladie criblée, Moniliose, Tavelure et Gnomonia du cerisier.
POMMIER ET POIRIER : Contre Moniliose et Tavelure.
FR AISE : Contre Botrytis.
VIGNE DE VINIFICATION : Contre Anthracnose et Botrytis.
SOLS DE PÉPINIÈRES : Contre les champignons du sol.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

De 0,2 à 0,3%, c'est à dire, de 200 à 300 grammes pour 100 litres d'eau en pulvérisation normale, avec un maximum de 3 kg/ha. En vigne on peut augmenter la dose jusqu'à 4 kg/ha. En pépinières la dose maximale sera de 2 kg/ha pour prévenir les attaques de champignons aux racines et au cou des plantes.

Pour exporter en Europe :

Contre les Tavelures du Pommier et du Poirier réaliser des traitements séparés 7 – 14 jours, le premier en état de jeunes feuilles. Le nombre maximum d'applications sera de 4 en Pommier et de 8 en Poirier, en devant les arrêter 35 jours avant la récolte pour respecter les LMR européens.

En fruitiers à noyau, la dose maximum sera de 3 kg/ha. Le nombre maximum de traitements sera de 4, sauf pour l'amandier, le pêcher et le nectarinier où il ne faudra pas dépasser les 3. En amandier, pour respecter le LMR européen, il ne faudra pas traiter après la floraison. En pêcher, nectarinier et abricotier, respecter un délai avant récolte de 35 jours. Pour le cerisier et le prunier, il faudra respecter un délai avant récolte de 14 jours.

Sur Fraise, réaliser un maximum de 3 applications séparées 7 – 14 jours, avec 2-3 kg/ha de produit commercial et 7 jours de délai avant récolte.

En Vigne de vinification réaliser un maximum de 3 applications, ne dépassant pas les 4 kg/ha de produit commercial, et en respectant un délai avant récolte de 35 jours. Les LMRs pour le raisin de table ont été éliminés et donc son usage est interdit.

De même que le raisin de table, le cognassier, le céleri et les haricots verts ont été interdits en Europe, et leurs LMRs ont été éliminés, restant au niveau de la limite de détermination analytique 0,1 mg/kg. Il ne faudrait donc pas traiter des récoltes destinées à l'exportation vers l'Europe.

PRÉCAUTIONS

Prendre des précautions avec quelques variétés de Poiriers sensibles à ce produit, comme par exemple la Blanca de Aranjuez, à la dose maximum d'emploi.